
Adresse des élèves de l'école primaire de la commune de Vabre (Tarn), lors de la séance du 8 frimaire an III (28 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des élèves de l'école primaire de la commune de Vabre (Tarn), lors de la séance du 8 frimaire an III (28 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 274;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19832_t1_0274_0000_3

Fichier pdf généré le 15/07/2019

Représentans de vingt-quatre millions d'hommes libres, prenez seuls les renes de l'empire françois; anéantissez tout commune, section ou société particulière qui oseroit rivaliser avec vous et attenter à la Convention nationale, qui est le seul point de ralliement de tous les bons français.

Nous vous invitons à rester à votre poste, à vous maintenir dans cette attitude imposante qui doit consolider la gloire de la République et le bonheur du peuple.

Pour nous, nous jurons de mourir s'il le faut pour votre défense qui est celle de la liberté et de l'égalité; sans lesquels il ne peut exister de vrai entier bonheur sur la terre.

Vive la Convention nationale!

Vive la République française!

Fait à Toul le 30 brumaire an 3 de la République une, indivisible et démocratique.

Suivent 43 signatures.

3

Les élèves de l'école primaire de la commune de Vabre, département du Tarn, félicitent la Convention sur son Adresse au peuple français, l'invitent à continuer ses glorieux travaux, et jurent de lui être attachés jusqu'au dernier soupir.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

[Les élèves du citoyen Bernard Gau, instituteur en la commune de Vabre à la Convention nationale, Vabre, le 18 brumaire an III] (7)

Pères de la patrie,

Nous venons pour la première fois vous exprimer ce que nous sentons; en rendant hommage aux principes sacrés de justice, de vertu et d'humanité que professe le Sénat français, que nous regardons comme le centre de raliement de tous les hommes libres.

Continuez à vous faire aimer et chérir de vos enfans qui ont sans cesse les yeux fixés sur vous.

Votre adresse aux français nous a été présentée par notre instituteur qui nous en a fait lecture, ainsi que du décret qui la suit. Cette adresse qui contient des vérités incontestables et les principes du plus pur républicanisme, a été interrompue par des cris mille fois répétés, vive la République, vive la Convention nationale. Elle nous a appris à distinguer les véritables amis de la liberté d'avec ceux qui méditent sa perte. Ce décret bienfaisant dans lequel vous ordonnez qu'il soit fait lecture aux écoles primaires, nous prouve que vous vous occupez sans relâche du bonheur de la race future, et que votre intention seroit que les vertus républicaines germassent jusques dans les cœurs les plus tendres.

(6) P.-V., L, 152.

(7) C 328 (2), pl. 1457, p. 32.

Restez à votre poste, pères de la Patrie, la faiblesse de nôtre âge ne nous permet pas encore de vous dire que nous vous ferons un rempart de nos corps, mais le tems viendra où la nature nous faisant abandonner cet état de faiblesse nous mettra dans la possibilité de vous soutenir dans vos pénibles travaux, et de mourir s'il le faut en vous défendant, alors notre dernier cri sera, vive la liberté, vive la République une, indivisible, impérissable et démocratique.

Vabre, ce 18 brumaire 3^{ème} année républicaine.

Signé, Jean CAVAILLEZ, Job MIALHE, MARQUISOUS, GACHES, Jean-Jacques BIEAUTZ, Jacques BIAU, Simon BIAU, Jean-Jacques Cambon, Abel BEC, Maurice BRUNOT, Philippe GACHES, Jean-Pierre LACOMBE.

4

Les habitants de la commune et les membres de la société populaire de Beaugency [Loiret], applaudissent à l'Adresse de la Convention au peuple français, et disent qu'il étoit temps que le calme de la justice succédât au régime de l'intrigue, à la soif de sang et à la fureur des assassins.

Mention honorable, insertion au bulletin (8).

[Les habitants de la commune de Beaugency à la Convention nationale, s.l.n.d.] (9)

Citoyens représentans,

Votre dernière adresse au peuple français a été entendue avec enthousiasme au temple de l'être suprême, à la commune, à l'une des séances de la société.

Ce que vous avez exécuté avec tant de succès et d'énergie a réduit à l'impuissance et les ennemis de l'intérieur, et les tirans coalisés contre la République, telle devrait être la conduite du premier Sénat de l'Europe, nos espoir n'a point été déçu.

Il étoit bien temps que le calme de la justice succédât au règne de l'intrigue, à la soif de sang, à la fureur des assassins; quand vous aurez purgé le sol de la liberté de tous ces êtres immoraux déjà écrasés sans doute par le mépris qu'ils inspirent, vous travaillerez avec plus de calme et d'efficacité au grand ouvrage dont toutes les parties doivent constituer, consolider, éterniser le bonheur des peuples.

Nous l'attendons avec la plus entière confiance de la sollicitude paternelle de la Convention nationale à laquelle nous jurons de nouveau d'être inviolablement et uniquement attachés.

Suivent 75 signatures.

(8) P.-V., L, 152.

(9) C 328 (2), pl. 1457, p. 33. *F.de la Republ.*, n° 69.